

Sujet : CONVOCATION_Commission Copie Privée_Séance Plénière du 02 mai
2017_9h45_Salle Colette

Date : Mon, 24 Apr 2017 17:18:59 +0200

De :

Répondre à :

Organisation : MCC

Pour :

Madame, Monsieur,

La Commission « copie privée » se réunira en séance plénière dans les conditions fixées par l'alinéa 1^{er} de l'article R. 311-5 du Code de la propriété intellectuelle (condition de quorum exigée), le **mardi 02 mai 2017 à 9h45, au Ministère de la culture et de la communication : salle Colette (7ème étage) – 182, rue Saint Honoré, 75001 (Métro Palais Royal)**.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette réunion ;

Merci de bien vouloir accuser réception de ce mail et de confirmer dès que possible la représentation de votre organisation à cette séance.

Cordialement,

COMMISSION DE LA COPIE PRIVÉE
ARTICLE L.311-5 DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Ordre du jour

Séance du 02 mai 2017

9h45, salle Colette – MCC – 182 rue Saint Honoré, 75 001

Condition de quorum exigée en application de l'article R. 311-5, alinéa 1^{er} du code de la propriété intellectuelle

- 1) Choix du titulaire du marché public relatif aux études d'usages ;
- 2) Examen de la question de l'assujettissement des NPVR à la rémunération pour copie privée ;
- 3) Questions diverses.